

# AVIS DE COURSE

## *Défi des Maires 2025*

### *Course poursuite à départs décalés*

**Dimanche 31 août 2025 - Etang de Thau**

**LVMarseillan– Grade 5B**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1) Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 2) Les règlements fédéraux.

#### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 1) Les Instructions de courses seront disponibles le 20 août à partir de 18H00 au LVMarseillan.
- 2) Les instructions de courses seront affichées selon la prescription fédérale.
- 3) Les instructions de course seront disponibles sur le site <https://lvm-voiles.fr/>

#### 3. COMMUNICATION

- 1) Le tableau officiel d'information sera situé au club LVMarseillan, sur tableau d'affichage extérieur.
- 2) [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 1) Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux devront disposer d'au moins une VHF en état de marche.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Tous les bateaux devront présenter un certificat de jauge Osiris valide et avoir une longueur minimale de 5m.

- 2) Documents éligibles à l'inscription :

Pour chaque concurrent majeur , la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant",

Pour chaque concurrent mineur la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

3) Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site [lvm-voiles.fr/](http://lvm-voiles.fr/)

## 6. PROGRAMME

9h00 Accueil des équipages sur les ports de Marseillan, Balaruc les Bains et Mèze  
Petit déjeuner et confirmation des inscriptions et souscription de licence temporaire si besoin  
10h00 : Embarquement ; direction zone de départ devant Marseillan  
11h30 : Briefing sur l'eau par VHF canal 72  
12h00 : Procédure de départ (départs décalés)  
16h30 : Fin de la régate  
19h00 : Début de la soirée qui se déroulera à Montbazin  
19h30 : Proclamation des résultats, remise du Trophée, apéritif et repas

## 7. LIEU

L'épreuve sera courue dans une zone de course située entre Marseillan et Mèze.

## 10. LES PARCOURS

Les parcours seront de types côtiers.

## 11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 12. CLASSEMENT

- 1) Le système de classement sera le système points à minima
- 2) Une course devra être validée pour valider la compétition
- 3) Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance

## 15. PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles

## 16. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## ZONE DE COURSE

